

## LE « GRAND EMPRUNT » DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

### • « Grand » ou petit emprunt ?

22.06.2009 : devant le Congrès, Nicolas Sarkozy annonce le lancement d'un « Grand emprunt national ».

26.08.2009 : installation de la Commission sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national, co-présidée par Alain Juppé et Michel Rocard.

14.12.2009 : présentation des décisions prises sur le Grand emprunt et les « priorités d'avenir ».

Montant : **35 milliards d'€**

**Une symbolique limitée** : le « Grand emprunt » (GE) sera pour l'essentiel levé sur les marchés, et non auprès du public.

**Un montant controversé** : une partie de la majorité UMP-NC avait plaidé pour 50 à 100 milliards : « *le grand emprunt ne doit pas devenir un 'petit emprunt'* » (tribune de 63 députés dans *Le Monde* du 02.11.2009).

**Une ambition restreinte, un environnement budgétaire dégradé** : les 35 milliards du GE sont à comparer aux 188 milliards empruntés par la France en 2010 (dette publique).

### • L'Enseignement supérieur et la recherche, « priorités » du Grand emprunt ?

Sur les 35 milliards du GE, 21,9 sont destinés à l'ESR. **Mais les « priorités » sont d'abord politiques : le « Grand emprunt » doit servir à parachever les « réformes »** en cours depuis 2006 (loi « Pacte pour la Recherche ») et 2007 (loi LRU). **Pour la communauté scientifique, ces « réformes » tuent l'enseignement supérieur et la recherche.**

### • L'« excellence » au détriment de la science

- Les crédits annoncés au titre du GE doivent être attribués après « *appel à projets compétitif* ». **Le but est de contourner puis dissoudre les structures d'enseignement et de recherche** : Unités Mixtes de Recherche (UMR), Unités de Formation et de Recherche (UFR).
- **Ces appels à projets martèlent l'idéologie de l'« excellence »** : « Équipements d'excellence » (EquipEx, 1 milliard d'€), « Laboratoires d'excellence » (LabEx, 1 milliard), « Initiatives d'excellence » (IdEx, 7,7 milliards). (Parmi les autres appels d'offres : Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), Sociétés d'Accélération de Transferts de Technologies (SATT), Instituts Carnot).
- **L'excellence est-elle soluble dans la concurrence ?** Premiers effets du « Grand emprunt » :
  - (•) *Les laboratoires démembrés* : certaines équipes entrent dans les LabEx, d'autres en sont exclues *a priori*.
  - (•) *Les scientifiques étiquetés sans contrôle* : les formulaires LabEx invitent à établir des listes de chercheurs et enseignants-chercheurs « à haut potentiel », au mépris des formes objectives et collégiales de l'évaluation.
  - (•) *Les universités inégales, la recherche impuissante* : les IdEx visent à « *faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'excellence* ». Par ce biais s'accélère la fusion autoritaire des universités (Lyon, Strasbourg) ou leur regroupement forcé dans des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). **Le « Grand emprunt » rive les boulons de la loi LRU.** Les organismes de recherche (CNRS, INSERM, etc.) deviennent les accompagnateurs de ces fusions forcées. Les universités exclues du GE deviendront des « Pôles Universitaires de Proximité » (PUP). **Le « Grand Emprunt » accélère la mise en place de l'université à plusieurs vitesses et la déstructuration du tissu national de recherche.**

.../...

Plusieurs initiatives de défiance (motions des conseils centraux) sont déjà issues des universités : Lyon, Montpellier, Le Mans. L'intersyndicale nationale de l'ESR a lancé un « appel à la résistance ».

- **Le « Grand emprunt » et la mise sous tutelle politique de la science**

- **Une précipitation jamais vue** : les appels à projets du GE sont parus en juin 2010, pour dépôt des candidatures en septembre (EquipEx), novembre 2010 (LabEx) et janvier 2011 (IdEx). **Six mois pour décider de dix ans de science : l'« excellence » comme loterie express.**
- **Une opacité revendiquée** : les documents d'appels à projets indiquent que « *la composition du jury sera affichée (...) à l'issue de la procédure de présélection* ». La « sélection » sera opérée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) présidé par M. René Ricol, expert-comptable. La décision finale est prise par le Premier ministre.
- **L'invention scientifique préemptée** : l'appel à projets LabEx requiert l'adéquation aux « priorités » de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) et au PCRD européen.

- **L'« excellence », plan social de la science**

- Le document *Priorités financées par l'Emprunt national* diffusé par la présidence de la République le 14 décembre 2009 précise que « *les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'État sera immédiatement engagée* ».
- **Le remboursement de l'emprunt a commencé avant même son versement**, par la **baisse des dotations de l'État** aux universités et organismes de recherche. Exemple dans les unités de recherche CNRS : **11% en moyenne de baisse des dotations aux laboratoires pour l'année 2011.**
- **L'Emprunt accélère le retrait de l'État dans le financement de la recherche.** La logique concurrentielle de l'« excellence » implique de force les acteurs de la science. Dans cette logique, l'enrichissement de quelques-uns est supposé compenser le désengagement de l'État. Mais à la loterie de l'excellence, les perdants cotisent déjà pour les gagnants.